

[Text]

M. Nantel: Je crois qu'il existe, au sein de la société, une hiérarchie qui n'est peut-être pas connue de l'extérieur, mais qu'on connaît bien de l'intérieur, c'est peut-être un des défauts. Un gérant de bureau de prêts dans un territoire donné est comptable auprès de son supérieur immédiat qui serait probablement gérant d'une succursale. Il existe également un directeur pour toute la région du Québec.

M. Clermont: Qui a son bureau à Montréal?

M. Nantel: Oui. Après cela il y a évidemment le président de la Société qui a entière juridiction sur tous les employés. Je pense donc qu'il y a une série de recours qui peuvent être exercés.

M. Clermont: Merci, monsieur Nantel. Monsieur le ministre, notre collègue, M. Howe, vous a posé des questions sur la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et le président a accepté cette question.

Monsieur le ministre, lorsque le Parlement a décidé d'enlever la taxe de 11 p. 100 ou de 12 p. 100 sur les médicaments quel succès ce geste a-t-il connu auprès des consommateurs? Est-ce que vous avez l'impression, monsieur le ministre, que le 11 p. 100 a été payé par le consommateur ou qu'une seule partie du 11 p. 100 s'est réflétée dans les prix au détail? En fait de compte, rien ne nous assure si le Parlement décidait d'enlever la taxe de 11 ou de 12 p. 100 sur les matériaux de construction, que ce 11 p. 100 serait à l'avantage du consommateur.

Mr. Basford: I take it the question is, if it were removed.

M. Clermont: Vous avez une expérience pratique comme ancien titulaire du ministère de la Consommation et des Corporations où vous aviez comme première obligation de protéger le consommateur. Avez-vous eu l'impression que le retrait de la taxe de 11 p. 100 imposée sur les médicaments a profité entièrement au consommateur ou une seule partie du 11 p. 100 s'est-elle réflétée dans le prix au détail? Le même phénomène pourrait-il se répéter au chapitre des matériaux de construction?

Mr. Basford: Yes, there has been some difficulty with the translation here, but there is no guarantee, as I understand the question, that if the sales tax were removed there is any way we could assure that this would come off the price of the House. I am not sure that there is, no.

Mr. Clermont: What was your experience, Mr. Minister, as former Minister of Consumer and Corporate Affairs? Have you the impression that the 11 per cent . . .

Mr. Basford: There were two occasions that I had any connection with; one was pharmaceuticals, and I am not sure what this has to do with the estimates, but . . .

Mr. Clermont: I am sorry.

Mr. Basford: . . . one was pharmaceuticals and one was margarine.

Mr. Clermont: I am sorry, I do not agree with what you just said, Mr. Minister, because the Chairman accepted a question—

[Interpretation]

Mr. Nantel: There exists, within the corporation, a hierarchy which is perhaps not known outside but is well known inside. This is perhaps a defect. A loan office manager, in a given region, answers to his immediate superior who would probably be the manager of a branch office. There is also a director for the whole Quebec region.

Mr. Clermont: Is his office in Montreal?

Mr. Nantel: Yes. Then there is obviously the president of the corporation who has full jurisdiction over all the employees. Therefore I think that there is a series of recourse available to him.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Nantel. Mr. Minister, our colleague, Mr. Howe, asked you questions about the 11 per cent sales tax on building materials and the Chairman allowed the question.

Mr. Minister, when Parliament decided to remove the 11 or 12 tax on pharmaceuticals, what effect did this have on consumers? Mr. Minister, do you feel that the 11 per cent was paid by the consumer or was only part of the 11 per cent reflected in the retail prices? In actual fact, nothing assures us that if Parliament were to decide to remove the 11 or 12 per cent tax on building materials it would work completely to the consumer's advantage.

M. Basford: Vous demandez ce qui arriverait si la taxe était enlevée.

Mr. Clermont: You were the Minister of Consumer and Corporate Affairs and in that position your first duty was to protect the consumer. Do you feel that removal of the 11 per cent tax on pharmaceuticals worked entirely to the advantage of the consumer or was only a part of that 11 per cent reflected in the retail prices? Could the same situation occur if the tax on building materials were removed?

M. Basford: Il y a un problème avec l'interprétation, mais si je comprends la question, rien ne garantit que si on enlevait la taxe de vente, ceci réduirait le prix de la maison. Je ne suis pas certain s'il y a un moyen de l'assurer.

M. Clermont: Monsieur le ministre, d'après votre expérience comme ancien ministre de la Consommation et des Corporations, avez-vous l'impression que le 11 p. 100 . . .

M. Basford: Je me suis préoccupé de cette question à deux occasions, la première fois il s'agissait des médicaments, je ne suis pas certain si ceci a trait au budget des dépenses, mais . . .

M. Clermont: Je vous pris de m'excuser.

M. Basford: . . . la première fois il s'agissait des médicaments et la deuxième de la margarine.

M. Clermont: Veuillez m'excuser, je ne suis pas d'accord avec ce que vous venez de dire, monsieur le ministre, parce que le président a permis une question . . .